

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS370

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 8

À la deuxième phrase de l'alinéa 34, après le mot :

« dispositions »

insérer les mots :

« du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel